

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Union avec SMACL Assurances, UMG avec Harmonie Mutuelle/MGEN :**

### **La MNT adopte sa stratégie de groupe**

**La MNT crée une union mutualiste avec SMACL Assurances destinée à renforcer sa présence auprès des collectivités territoriales, et s'engage dans le projet de création du plus grand groupe mutualiste français avec Harmonie Mutuelle et MGEN.**

Réunie en assemblée générale extraordinaire le samedi 10 octobre, la Mutuelle Nationale Territoriale a validé sa stratégie de groupe dans la continuité de son projet d'entreprise adopté en février 2015.

#### **Une alliance avec SMACL Assurances à destination du monde territorial**

Celle-ci reposera d'abord sur la construction d'une coopération avec SMACL Assurances dans le champ affinitaire des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Cette coopération prendra la forme d'une structure légère, une union de groupe mutualiste (UGM), coordonnant leurs activités de développement et la conception de nouveaux services pour leurs adhérents et sociétaires respectifs. Cette union, baptisée « Territoires d'avenir », sera ouverte à d'autres mutuelles dédiées aux agents des collectivités territoriales, et sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **Vers la création du plus grand groupe mutualiste français**

Par ailleurs, les délégués de la MNT ont exprimé la volonté de participer au projet de création d'une union mutualiste de groupe (UMG), à vocation prudentielle, avec Harmonie Mutuelle et la MGEN, en continuité avec l'engagement résolu de la MNT dans la création d'ISTYA en 2011. L'adhésion de la MNT sera conditionnée à la fois à :

- la reconnaissance explicite de sa vocation de mutuelle de référence du futur groupe à destination des collectivités locales et des établissements publics locaux,
- l'élaboration d'un projet commun ambitieux impliquant des avancées concrètes pour les entreprises mutualistes qui composeront le groupe et pour leurs adhérents,
- la conception d'une gouvernance du groupe respectueuse des spécificités et identités de chacun, tout en étant adaptée aux enjeux d'un groupe prudentiel.

L'ambition de la MNT est de pérenniser son projet fondateur, tourné vers les solidarités professionnelles, en s'appuyant sur des moyens nouveaux permettant de répondre aux enjeux stratégiques de la protection sociale.

#### **La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)**

Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la 1<sup>ère</sup> mutuelle de la fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. Elle a fondé en 2011, avec 5 autres mutuelles, le Groupe ISTYA qui, avec 5,5 millions de personnes protégées, est le 1<sup>er</sup> groupe mutualiste de protection sociale en France.

**Contact presse** : Pierre Bernard : [pierre.bernard@mnt.fr](mailto:pierre.bernard@mnt.fr) : 01 44 83 13 03 / 06 29 39 77 36